

Monsieur le Maire donne l'ordre du jour de la séance

I ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1°) Population légale au 1^{er} janvier 2025

II ASSAINISSEMENT

2°) Mise en place de télésurveillance au poste de relevage les
Gorces

3°) Extension chemin de l'Ardillas : Avancement des travaux

4°) Convention SATESE 2025 / 2030

5°) Prestation SATESE 2025

III FCI

6°) Michel PROLONGEAU, Conseiller Technique

IV FINANCES

7°) CCLNG : Attribution de compensation 2025

V INTERCOMMUNALITÉS

8°) CCLNG : - Candidature maison partagée à Donnezac

9°) SDEEG : - Extension du périmètre

10°) Fonds de concours éclairage public

VII RESSOURCES HUMAINES

11°) Ecole multisports : Contrat saisonnier

VIII DIVERS

12°) Remboursement partiel de la location de la salle des fêtes

IX COMMISSIONS ET INTERCOMMUNALITÉS

X QUESTIONS DIVERSES

I ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

01°) Population légale au 1^{er} janvier 2025

Les populations de chaque commune ont été établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Notre commune a réalisé une enquête de recensement en janvier – février 2022, les chiffres ont été utilisés pour le calcul des populations légales correspondant à la situation 2022.

En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu des cinq dernières années

écoulées (2020-2024) soit au 1^{er} janvier 2022.

Ainsi les populations millésimées 2022 peuvent être comparées à celles de 2016.

Population légale au 1^{er} janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 pour notre commune est de 2577 habitants soit une évolution de 9% comparée à 2016.

II ASSAINISSEMENT

02°) Poste de relevage les Gorces

ASSAINISSEMENT- POSTE DE RELEVAGE CHEMIN DES GORCES

Monsieur le Maire rappelle que la SAUR, notre fermier est intervenu plusieurs fois au mois de janvier au sujet du dysfonctionnement du poste de relevage des Gorces, avec des débordements chez les riverains.

Le poste n'étant pas télésurveillé, la SAUR n'a pas eu d'alerte signalant ces dysfonctionnements.

Dans le cadre du contrat DSP la SAUR prend en charge le renouvellement de l'armoire de commande et nous propose d'y intégrer un système de télésurveillance afin de sécuriser et éviter les déversements ou débordements en cas de dysfonctionnement ou panne électrique.

Monsieur le Maire présente le devis de la SAUR pour cette installation d'un montant de 5 389.20 € TTC

Où les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

De la mise en place de la télésurveillance chemin des Gorces

De retenir le prestataire SAUR et son devis Q-511306 d'un montant de 5 389.20 €

De charger Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la télésurveillance du réseau d'assainissement « aux Gorces ».

La dépense sera inscrite au bp assainissement 2025

Détail du vote

- Vote Contre : 00

- Abstention : 00

- Votes pour : 17

03°) Extension chemin de l'Ardillas

Monsieur Pascal TURPIN, donne le compte-rendu des travaux de l'extension du réseau du chemin de l'Ardillas. Ces travaux portent sur 45 ml en diamètre de 200 avec la création de 3 branchements nouveaux et un branchement existant. Le montant des travaux est de 20 564.90 € ht. La société EXEDRA qui a réalisé les travaux. Les travaux ont commencé le 23 janvier pour une durée de 15 jours. Le poste du réseau a été terminé le 03 février. Le contrôle de conformité a été réalisé le 4 février. Les travaux de réfection de la voirie ont été faits le 06 février. La réception du chantier a eu lieu le 26 février 2025. Monsieur TURPIN tient à souligner que les travaux se sont déroulés sans soucis et que la société a réalisé les travaux dans les règles de l'art.

04°) Convention SATESE 2025 / 2030 VOTE UNANIMITE

ASSAINISSEMENT- DEPARTEMENT GIRONDE- CONVENTION RELATIVE A L'ACQUISITION ET A LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE DU DEPARTEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales l'article L.3232-1.1 0 4

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention relative à l'acquisition et à la diffusion de la connaissance par le département dans le domaine de l'assainissement.

Il est instauré un partenariat entre le département et le maître d'ouvrage dans le but de disposer d'une vue d'ensemble à l'échelle du département et de données publiques fiables.

Ouï les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

D'autoriser le maire à signer la convention telle que présentée

Détail du vote

- Vote Contre : 00

- Abstention : 00

- Votes pour : 17

05°) Prestation pour la réalisation du contrôle annuel de l'autosurveillance réglementaire par le SATESE

Monsieur le Maire présente le devis de la prestation du département pour le contrôle annuel de l'autosurveillance, avec analyses réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère de l'Environnement qui s'élève à 427.52 € TTC.

Ouï les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

D'autoriser le maire à signer la convention telle que présentée

Détail du vote

- Vote Contre : 00

- Abstention : 00

- Votes pour : 17

IV DFCI

06°) Conseillers Techniques

Monsieur le Maire rappelle que suite à la proposition de la DFCI, en octobre 2020, de désigner Monsieur Jean- Bernard ADER et Monsieur Olivier DELAS comme référents techniques afin de l'assister dans ces responsabilités et de guider les secours au cours des opérations de lutte contre les incendies sur notre commune.

La DFCI propose Monsieur Michel PROLONGEAU comme référent technique en complément de Messieurs ADER et DELAS.

Monsieur le Maire prendra un arrêté pour le désigner.

21h00 Madame Elise STALENS est arrivée. Elle participe au vote à compter du point ci-dessous.

V FINANCES :

07°) A CCLNG : Attribution de compensation 2025

CCLNG – ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025- VALIDATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMISSION DU CLECT DU 11 Février 2025

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CDC concernant le rapport d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde pour l'année 2025 de l'exercice 2024 (présenté au conseil communautaire le 16 février 2025 suite à la commission CLECT du 11 février 2025).

A) CHARGES TRANSFEREES OBLIGATOIRES :

- La contribution globale au fonctionnement du SDIS (compétence de la CDCLNG depuis décembre 2015) est de 294 293.93 € (12 communes). La participation de la commune est de 30 521.02 €.
- Les participations de la CCLNG au fonctionnement des Syndicats :
 - Pour le Syndicat du bassin versant de la Saye 24 614.31 € pour 8 communes.
 - Pour le Syndicat du Moron 50 727.56 € pour 6 communes,
 - Pour le Syndicat de la Livenne 3 450 € 2 communes.
 - Pour la commune de Saint Yzan de Soudiac, la participation est de 3 287.85 € pour le Syndicat au Bassin Versant de la Saye.

B) CHARGES TRANSFEREES NON OBLIGATOIRES :

- Administration du droit des sols (10 communes) le coût de fonctionnement global pour 2024 est de 97 384.00€ et 4 466.00€ pour la dématérialisation des dossiers d'urbanisme.

Pour la commune la participation est de 9 064 € qui se décompose :

- 03 CUB (coût unitaire 60€)
- 60 déclarations préalables (DP) (coût unitaire 108€)
- 14 permis de construire (PC) (coût unitaire 155 €)
- 03 modifications de PC (coût unitaire 78 €)
- 01 permis de démolir (coût 112€)
- Soit 80 dossiers d'urbanisme instruits sur les 827 dossiers instruits pour les 10 communes de la CCLNG.

et 458 € de frais de dématérialisation.

-Service Technique Commun (mise en place au 1^{er} janvier 2018 avec 7 communes) 8 communes en 2021 :

Le coût réel pour la CCLNG en 2024 s'élève à 1 391 168,80 €. La participation de la commune en 2024 était de 237 076,76€.

- Transfert des équipements sportifs mis en place au 01/07/2021 pour 8 communes partenaires. Le coût global est de 272 655,00 € la participation de la commune est de 42 907,00 €.

Dotation AC 2024 de la commune de Saint Yzan est de – 301 189,98 € pour l'année versement en douzième soit – 24 645,22€ par mois soit 295 742,57 €.

Il donne lecture du rapport de la commission CLECT du 11 février 2025 et indique que le Conseil Municipal doit délibérer.

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil Municipal décide :

D'ADOPTER le rapport d'évaluation des transferts de charges tel que présenté et les attributions de compensation aux communes membres.

MANDATER monsieur le Maire pour adresser cette délibération à la communauté de Communes.

La dépense est inscrite au BP 2025 au compte 739211

Détail du vote

- Vote Contre : 00

- Abstention : 00

- Votes pour : 18

VI INTERCOMMUNALITES

8 °) CCLNG : Candidature maison partagée à Donnezac

Madame Eloïse SALVI, 2^{ème} adjointe, présente le principe de la maison partagée à Donnezac et les modalités de candidatures. C'est un projet de long court de plusieurs années portée par le CIAS de la CCLNG.

C'est une maison qui permet le maintien de la personne âgée dans un domicile adapté mais familial tout en développant la convivialité et la participation à la vie sociale de type colocation. Une maison partagée n'est pas un établissement social ou médicaux social. C'est n'est pas non plus un logement locatif social. C'est un habitat inclusif dans lequel les gens vont partager une maison. Le principe c'est d'avoir un espace de vie commun de 80 m² (cuisine, salon, jardin, buanderie) et une espace privé 6 chambres de 16 m² (la chambre est meublée par l'occupant avec une salle de bain et sanitaire) pour une personne ou un couple, les animaux de compagnie sont acceptés. Le loyer est d'environ 400 € à la charge des occupants sans les aides. Elle donne lecture du descriptif transmis par le CIAS concernant les critères d'attribution des 6 places.

Les personnes occupantes vont écrire le projet de vie sociale qui permettra de financer la conciergerie. La maison ouvre en avril. Elle demande aux membres du Conseil Municipal de faire la publicité auprès des personnes pouvant être intéressées et de se rapprocher du CIAS.

9°) SDEEG

Extension du périmètre :

SDEEG- EXTENSION DU PERIMETRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la consultation du SDEEG pour l'extension de son périmètre.

Il informe que Les communes de Jugazan, la Réole, le Tuzan, Bassanne, Saint Sulpice de Pommiers, Blésignac, Floirac, Blaignac, Brouqueyran, Camiac et Saint Denis, Cours de Monsegur, Cours les Bains, Etauliers, Frontenac, Gans, Noillac, Pujols, Sainte Radegonde, Savignac, Sigalens et Sillas ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde et le transfert d'une compétence exercées par le Syndicat.

Cette extension est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal de chaque commune membre de l'EPCI dans un délai de trois mois à compter de la notification visée ci-dessus.

Ouï, les explications de monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

De donner un avis favorable à l'extension du SDEEG.

Détail du vote

- Vote Contre : 00

- Abstention : 00

- Votes pour : 18

10° Fonds de concours éclairage public :

Le seuil d'éligibilité du Fonds de concours a été abaissé à 4 000 € de travaux, contre 20 000 € précédemment.

La prise en charge par le SDEEG (subvention 10%, 20%, 30%, 40%) d'une partie des travaux sera également déduite de l'appel à fonds de concours soldant l'opération.

Ceci permettra aux collectivités de continuer à inscrire en investissement, une grande partie des dépenses liées à l'éclairage public.

Ouï, les explications de monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

Voter le principe du fond de concours du SDEEG.

VII RESSOURCES HUMAINES

11°) Ecole multisports : Contrat Saisonnier

Lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2023, nous avons voté le principe de reconduction de l'école multisports avec l'animateur habituel mis à disposition par l'association Emplois Loisirs Gironde.

Fin décembre, l'association nous a informé de leur liquidation judiciaire et du licenciement de l'animateur.

Afin d'assurer le maintien de l'école multisports, Monsieur le Maire informe qu'il va recruter un animateur par un contrat occasionnel saisonnier pour la période du 01/03/2025 au 31/07/2025. Le coût de ce recrutement se fera suivant le montant des charges prévu dans le budget prévisionnel de l'école multisports.

VIII) DIVERS :

12°) Remboursement partiel de la location de la salle des fêtes

FINANCES – REMBOURSEMENT PARTIEL DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES POUR DES PROBLEMES TECHNIQUES SUR LE BATIMENT (chauffage électricité, d'eau, de sécurité ou de force majeure)
--

Monsieur le Maire propose de voter une délibération permanente de remboursement partiel de la location de la salle des fêtes en cas de problème sur le bâtiment (chauffage électricité, eau, sécurité ou de force majeure). Il propose de mettre en place les remboursement suivants :

	REMBOURSEMENT	
	1 JOURNEE	1 WEEK-END
Aux particuliers de la commune : 320 €	= à 50 € ou 15.625 %	= à 100 € ou 31.25 %
Aux particuliers hors commune : 640 €	= à 50 € ou 7.80 %	= à 100 € ou 15.625 %

Le remboursement sera effectif quand l'adjoint en charge du bâtiment aura constaté la problématique durant la location.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

Du principe de remboursement des particuliers lors de problèmes technique sur le bâtiment (chauffage, électricité, eau, sécurité ou de force majeure).

De fixer le remboursement de la location suivant les formules ci-dessus mentionnées.

De charger Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce principe.

Détail du vote
 - Vote Contre : 00
 - Abstention : 00
 - Votes pour : 18

IX) COMMISSIONS ET INTERCOMMUNALITÉS

COMMISSION SCOLAIRE :

Madame Maria QUEYLA donne le compte rendu de la réunion de Février avec les services de l'inspection d'académie (baisse des effectifs dans tout le département). Pour la rentrée 2025/2026 Nous avons 300 enfants inscrits répartis dans 16 classes comme actuellement avec un changement : une classe de maternelle (Grande Section) en plus et une classe de CP en moins.

Monsieur Guy THEVENOUX a participé à la réunion d'adressage. Monsieur le Maire précise qu'il y aura une réunion spécifique du conseil municipal pour valider le dossier définitif de l'adressage. La commission a fait un excellent travail avec le prestataire de la poste. Il a participé à la réunion de travail de la CCLNG pour le transfert de l'assainissement à l'EPCI. Il a été Jury des petits champions de la lecture au collège. Il informe qu'il a mis sur les tables le flyer pour l'application panneau pocket.

Monsieur Franck RAEL a participé aux réunions de la commission adressage.

Madame Sandrine BIASOTTO a participé à la réunion de la commission animation.

Madame Patricia HERVE a participé aux réunions de la commission adressage.

Madame Éloïse SALVI a participé au pot de CIAS pour les bénévoles de la banque alimentaire. Elle précise que cette année c'est la troisième meilleure collecte depuis 2015. Elle a participé aux réunions de la commission d'adressage. Elle donne les dates des réunions de la commission des finances : 6/03 13/03 19/03 et le 25/03 à 18h30.

Madame Linda ZAPATA a participé à la CCLNG à la réunion enfance jeunesse : l'architecte pour la construction de l'ALSH a été choisi. Il devrait être terminé en 2027. Elle fait le point sur l'organisation de la soirée du 8 mars « la journée internationale des droits des femmes ». Programme :

Une exposition sur les droits des femmes

L'association danse art 33 fera une chorégraphie,

Une pièce de théâtre sera présentée suivie d'un débat et d'un moment de convivialité.

COMMISSION BATIMENTS VOIRIE

Monsieur Pascal TURPIN présente les travaux de voirie réalisés dans le cadre du marché à bons de commande (CCLNG) :

chemin de la marnière et rue du bourg des drains ont été posés.

avenue du général de Gaulle au niveau de la rue du collège des travaux de réfection du trottoirs.

rue Gabriel Péri : trois interventions ont été faites : réfection d'un pluvial, affaissement de la chaussée à deux niveaux.

rue Jean Jaurès un affaissement du réseau pluvial a été réparé.

Les travaux chemin de Fauchard vont débuter le 20 avril. Il propose de faire une réunion de la commission avant et se rendre sur place avec le technicien de la voirie. Une convocation sera faite pour début avril.

X) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait la médiation avec le SMICVAL.

Un ramassage a été aujourd'hui et un autre sera fait samedi. Le SMICVAL a nettoyé les points volontaires verre...

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 11 avril.

L'ordre du jour est épuisé, le Maire lève la séance à 22H40

La secrétaire de séance

Mme Maria QUEYLA



Le Maire

Mr Didier BERNARD,

